L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 DECEMBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, E. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 19 DECEMBRE.

☞ Voir la seconde page, pour :

Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, à 10 heures, au City Hotel, 22 balles coton.—A 10½, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, le fonds d'un magasin de bijouterie.—A 11 heures, coin Camp et Julia, le fonds d'une grocerie, et à midi, au City Hotel, deux mules et un dray.

Par G. Lécomont, Blache & Co.—chaussures, marchandises sèches et habillements d'hiver.

Par M. Bennett, coin Chartres et St-Louis—Habillements et chapeaux assortis.

Par G. Lécomont, Blache & Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 60—Bottes, souliers et brodequins avariés.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—Farine.

Par Bernard Turpin, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Gravier : Whisky.—A 10 heures et demie, dans la rue Vieille Levée, No 36 : Vins, graines, huile, liqueurs, groceries, &c.

Notre feuilleton.— Nous commencerons demain la publication de l'*Homme des Bois* intéressante nouvelle, due à la plume d'un des feuilletonistes parisiens les plus aimés, M. Elie Berthet. La scène se passe dans l'île de Sumatra, et l'intérêt du roman se trouve accru par quelques épisodes curieux qui ont fourni à l'auteur l'occasion de peindre les mœurs et les habitudes des orangs-outans.

Les Candidatures.

Nous avions espéré que l'esprit de parti serait exclu des élections de délégués à la Convention d'Etat et que les choix du peuple seraient dictés, non par les opinions préconçues des candidats, mais par les garanties de caractère, d'intelligence et de sagesse nécessaires chez des hommes appelés à délibérer sans passion sur le meilleur parti à prendre dans les périlleuses conjonctures où se trouve la Confédération des Etats-Unis. Pour nous, la réunion de délégués conventionnels avait pour objet une consultation entre les plus sages et les meilleurs patriotes de l'Etat, chargés de soumettre à la ratification du peuple un plan de conduite, qui devait décider du sort de la Louisiane. Nos prévisions seront déçues : il y aura deux partis en présence dans l'élection, il y aura deux listes de candidatures. A qui la faute?

Il vient de paraître dans les journaux une adresse du comité exécutif de l'*Association des droits du Sud*, qui convoque les électeurs de la paroisse d'Orléans à des assemblées primaires pour le choix des Candidats, et nous y remarquons les résolutions suivantes :

"*Résolu* : Que quand les dites réunions se formeront (afin que personne de ceux qui ne sont pas en faveur de la séparation et de l'action isolée des Etats n'y prenne part), il est recommandé qu'une copie de la Constitution de cette association y soit exposée pour recevoir les signatures, et que personne ne puisse voter pour le choix des candidats avant d'avoir signé la dite Constitution.

Résolu : Qu'il est expressément recommandé aux dites réunions de ne désigner aucun candidat dont les opinions ne sont pas connues d'une façon claire et tranchée sur la position que la Louisiane devra prendre et maintenir dans cette grande lutte constitutionnelle pour les droits du Sud."

Ainsi le comité exécutif, dont il s'agit, pose nettement la question ; il ne veut admettre au choix des candidats que ceux qui se prononcent d'hors et déjà pour la séparation immédiate et l'action isolée des Etats. Les candidats doivent être eux-mêmes liés d'avance par un engagement semblable ; et suivant un usage antique et solennel pour éviter aux membres de ces assemblées primaires la peine d'avoir à faire des choix, on aura sans doute préparé à l'avance des bulletins tout imprimés qu'ils n'auront qu'à mettre dans l'urne. C'est une bien belle chose que la souveraineté du peuple, quand on a un comité exécutif pour épargner aux citoyens l'embarras de délibérer sur une question politique, d'où dépend leur fortune et leur avenir, et celui de choisir des mandataires chargés d'opérer en leur nom rien moins qu'une révolution.

Après tout on aurait tort de se plaindre. Mieux vaut une position nettement et franchement dessinée. On saura tout au moins ce que représentent les candidats de l'*Association des droits du Sud*. Ceux qui voteront pour eux sauront qu'ils votent pour la séparation isolée et immédiate de la Louisiane. Il est bon que le comité exécutif, ni ses organes, le *Delta* et le *Crescent* n'ont pris la peine d'exposer quelles seront les conséquences de cette mesure, qu'il n'y a eu aucune réunion publique dans laquelle les citoyens aient pu être éclairés par une discussion approfondie sur les avantages et les désavantages de cette politique. Mais peu importe! Ceux qui aiment la séparation par amour de la séparation et qui veulent voir la Louisiane érigée en république souveraine et indépendante, sans souci de ce que deviendront les quatorze autres Etats du Sud, seront certains de ne pas être trompés en votant pour des candidats inféodés à un mandat impératif.

Cet entraînement aura eu un heureux résultat, celui de réveiller l'esprit public, qui flottait irrésolu et comme engourdi par l'éclat des clameurs désunionistes. La réalité dans toute sa crudité se substitue aux mots sonores. Certes la grande majorité de notre population est loin d'être indifférente à la situation dans laquelle se trouve le Sud par suite de l'élection d'un républicain noir à la présidence. On peut dire qu'il n'y a pas en Louisiane de soumissionistes. Tous les citoyens sont d'accord sur ce point que c'est maintenant ou jamais qu'il faut en finir avec les agressions du Nord contre nos institutions, et que, puisque la question a été posée, il faut qu'elle soit résolue d'une façon définitive—et résolue selon ce qu'exigent les droits, la sécurité, les intérêts et l'honneur du Sud.

Mais si nos concitoyens ne veulent pas se soumettre au Nord, ils ne veulent pas non plus se laisser conduire aveuglément dans la voie arrêtée à l'avance par un conclave secret de quelques politiciens ambitieux, ni surtout obéir comme des sujets aux mots d'ordre dictés par la Caroline du Sud. Dans cette lutte du Sud contre le Nord pour des droits communs et des institutions identiques, la Louisiane doit et veut rester sur un pied d'égalité avec les autres Etats à esclaves. Or, le seul moyen de maintenir cette égalité, c'est une consultation générale, une conférence du Sud. La gravité du sujet non moins que la justice en fait une nécessité.

Cette opinion, partagée par un nombre considérable de citoyens de la ville et des paroisses, ne peut manquer de se formuler par la formation d'une liste de candidatures, opposée à celle du comité exécutif. Ceux qui auraient été disposés à voter pour des candidats de toutes les opinions, dans l'intérêt de la discussion libre et sérieuse, se trouvent frappés d'exclusion, vont se rallier autour des candidats connus pour être en faveur de la coopération des Etats. Un meeting préparatoire composé de quelques citoyens éminents a eu lieu jeudi soir à la salle des Odd-Fellows. Il sera suivi d'assemblées publiques dans le but de faire ratifier par le peuple les choix des candidats qui seront proposés. Nous ne saurions trop engager les électeurs à participer à ces réunions. Ils ne doivent pas oublier que leurs plus graves intérêts, la fortune de leur Etat, peut-être une révolution, sont en jeu dans cette élection. C'est à eux à confier leurs destinées à des mains sûres et expérimentées. S'il devient indispensable de déployer au vent le drapeau du Pélican, que le soin d'en défendre l'honneur soit remis aux plus dignes comme aux plus capables.

Coopération.—Le gouverneur Magoffin, du Kentucky, a adressé aux gouverneurs des Etats à esclaves une circulaire semblable à celle du gouverneur Houston du Texas, suggérant la réunion d'une Convention du Sud, et une entente préalable entre les Etats à esclaves.

Le gouverneur de l'Alabama a nommé commissaires auprès de divers Etats les personnes suivantes : I. W. Garrett pour la Caroline du Nord, E. W. Pettus pour le Mississipi ; J. A. Elmore pour la Caroline du Sud ; A. F. Hopkins, pour la Louisiane, Frank Gilmer pour la Virginie ; L. Pope Walker pour le Tennessee Stephen F. Hale pour le Kentucky ; J. A. Winston pour l'Arkansas.

Fabrique de l'Eglise St-Louis.—M. Antoine Dubuc, secrétaire de la susdite Fabrique, donne avis aux locataires des bancs de la dite église, d'avoir à payer le montant de la location pour l'année 1861, avant le 29 courant, et annonce en même temps qu'à l'avenir les enterrements et services funèbres seront discontinués à la Chapelle Obituaire, et se célèbreront à la Cathédrale St-Louis, à dater du 1er janvier 1861.

Théâtre de l'Opéra.—*Charles VI.—Mlle Patti.*

La reprise de *Charles VI* a eu du succès avant-hier soir. Mlle Lacombe et M. Melchisedech ont bien chanté les deux rôles principaux et ont été fort habilement secondés par MM. Philippe et Genibrel et par Mme Pratt. Ces deux derniers artistes, par le talent remarquable qu'ils ont déployé dans les rôles un peu effacés de *Raymond* et de la *Reine*, ont prouvé une fois de plus à tous les vrais connaisseurs qu'ils avaient la religion des œuvres qu'ils interprètent.

La première représentation de Mlle Adelina Patti a lieu ce soir, et l'on nous affirme que tout est déjà retenu pour cette représentation et pour la suivante, qui a lieu vendredi. Nous nous empresserons de rendre compte des représentations de la jeune cantatrice, qui ne peut [illegible] manquer d'être des plus brillantes.

Demain jeudi, on donnera le chef-d'œuvre de Meyerbeer, *Robert-le-Diable*, chanté par MM. Philippe, Genibrel et Mmes Fauré et Comte Boulard.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18 décembre.— Le Sénat a confirmé la nomination de M. Black comme secrétaire d'Etat.

L'honorable Caleb Cushing a été appelé à Washington de la part du Président.

Le secrétaire Thompson n'est pas parti pour la Caroline du Nord, il exprime ainsi son opinion : "Je suis en faveur de la reprise des relations amicales entre le Nord et le Sud, quand les Etats libres donneront des garanties constitutionnelles satisfaisantes.

On a des craintes ici qu'il n'y ait nécessairement une effusion de sang, si la Caroline du Sud demande la reddition du fort Moultrie.

La délégation de la Pennsylvanie est unanimement en faveur de toute mesure qui puisse garantir les droits constitutionnels de toutes les sections.

Meeting à Mobile.

Mobile, 18 déc.— Un meeting en faveur de la coopération des Etats a eu lieu hier soir, et a désigné comme candidats à la Convention d'Etat qui doit se réunir le 7 janvier à Montgomery, MM. Garland, Goode, Wm. D. Dunn, John A. Winston et R. H. Smith.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée de l'Etna à New-York.

Effet de la panique américaine en Angleterre.

GRANDE BAISSE SUR LES CEREALES.

New-York, 18 déc.—Le steamship Etna, avec des avis de Liverpool via Queenstown jusqu'au 5 courant, est entré dans son dock aujourd'hui.

TRISTE ETAT DES AFFAIRES.

James Hewitt & Co rapportent qu'un grand malaise règne dans les cercles commerciaux par suite de la crainte que la crise américaine ne nécessite une plus grande expédition d'or qu'on ne l'avait présumé, ce qui causerait des pertes dans les affaires financières en Angleterre. En conséquence, les produits américains commençaient à être défavorablement affectés.

Marché au coton de Liverpool.—La quantité de coton à la mer, samedi 1er courant, était de 290,000 balles contre 250,000 à l'époque correspondante de l'année dernière.

Marché aux céréales de Liverpool.— Le même correspondant rapporte la farine lourde et en baisse de 6d.

Le blé est en baisse de 1d à 2d ; le marché se maintient lourd. Le maïs aussi a éprouvé une baisse de 6d.

Commerce de Manchester.—Le commerce à Manchester, pour les tissus et les filés, n'a généralement pas varié.

Havane.—Le steamer *Habana*, parti de la Havane le 15, est arrivé hier matin en ville. Il apporte $65,267 en or consignées comme suit :

W. H. McLellan	$11,000
C. A. Seig	2,040
Avendano Bros	5,390
E. Gautherin & Co	1,972
S. De Visser & Co	6,800
Prats, Pujol & Co	12,066
S. Plauzan	11,000
Prats, Pujol & Co	10,200
Castillo & Harriepe	8,500
J. B. Marison	1,700
P & J. Tardos	336
Benoist, Shaw & Co	3,760

Les affaires à la Havane subissaient l'influence de la crise qui règne aux Etats-Unis. Le marché monétaire était très embarrassé, et une réunion des plus riches capitalistes a eu lieu au palais du capitaine-général. Le résultat en a été un décret qui autorise la Banque Espagnole à émettre des coupons jusqu'à concurrence de quatre millions de piastres, portant intérêt à 6 0/0, payable à 4, 5, 6 et 7 mois.

Il est arrivé sur le marché quelques petits lots de la nouvelle récolte de sucre ; mais il n'y a pas eu de vente. Il reste environ 45,000 caisses de l'ancienne récolte à la Havane et à Matanzas. On a fait des contrats pour des mélasses livrées nouvelles à 50 cents par keg. Le change sur la Nouvelle Orléans est coté à 8 à 10 0/0 de prime pour 5 et 8 jours de vue, et 3 à 5 0/0 pour 30 et 60 jours, sur Londres 14 à 15 à 60 jours; les villes du Nord 3 à 7 0/0 pour 60 jours.

Les revenus du trésor pendant le mois d'octobre ont été de $1,417,333, ce qui est une diminution de 44,548 sur ceux d'octobre 1859.

Le capitaine-général a fait baptiser en grande pompe une fille qui a été nommée Maria de la Concepcion Micaela Bonaventura Josefa Severa, Leonarda etc. Les cérémonies ont été magnifiques. Jeudi dernier, une escadre composée de cinq batiments espagnols et montée par plusieurs milliers d'hommes, est sortie du port pour faire des exercices. Elle doit rentrer au bout de quelques jours.

Arrivage d'especes.— Outre les $65,267 apportés par le *Habana*, il est arrivé hier par le *Star of the West*, venant de New-York via la Havane $37,570 consignés, savoir : $34,000 à S. de Visser & Cie, et $3,570 à J. Soutee.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville.—Le Conseil des Aldermen s'est réuni hier sous la présidence de M. Nixon.

La résolution autorisant la vente d'un entrepôt de la ville amendée, la vente en est donnée à l'encanteur de la ville au lieu du contrôleur. On a adopté la nomination d'un employé chargé de marquer la licence sur les voitures, drays, etc. Une résolution adoptée inscrit les assesseurs de la ville sur le registre de paye pour la somme de $150 par mois, qu'ils régleront à la fin de chaque année. Une résolution adoptée ordonne au Voyer de mesurer de nouveau et numéroter les bancs du marché Poydras. L'alderman Nixon a présenté une résolution qui a été adoptée, fixant comme jours de réunion les 26 décembre et le 2 et le 9 janvier au remplacement des mardis qui sont des jours fériés. L'alderman Wiltz a proposé de payer à l'ass-stant-recorder Magloni la somme de $146 44 pour avoir siégé comme Recorder pendant la maladie de M. Long, du 21 septembre au 8 décembre. L'alderman Delabarre a présenté une résolution fixant les salaires des commis de Recorders après le 1er janvier comme suit. Quatre greffiers à $125 par mois et les assistants-greffiers à $75. Renvoyée devant le comité de finances. Le comité de finances a favorablement accueilli l'ordonnance qui enjoint aux propriétaires d'hôtels ou restaurants de jeter au large leurs ordures au lieu de les balayer dans la rue. Une amende de $100 est infligée à tout délinquant. La résolution appropriant $30,000 pour l'embellissement du City Park a été renvoyée devant le comité de finances.

L'alderman Wiltz a proposé de sabler la Place Marigny. Renvoyée devant le comité des rues et de barandages.

Dans le Conseil des Assistants-Aldermen présidé par M. Bakewell, l'ordonnance établissant le taux des licences et taxes pour 1861 a été adoptée et rapportée sans amendement par le comité de finances. M. Beahan, président du comité de police, a demandé à faire son rapport sur l'uniforme de la police, mais voyant que le Conseil n'était pas en faveur du projet, il a retiré sa demande. Le rapport hebdomadaire du trésorier de la ville montre une balance en caisse de $2,349. La proposition de M. Leefe pour les préparatifs de la célébration du 8 janvier a été référée au comité de finances.

Le comité de finances a alloué une somme de $12,000 aux assesseurs de la ville pour services rendus. Le président Bakewell a nommé MM. Leefe, Dupré, Toledano et Patterson pour faire partie du comité conjoint et veiller à la pose d'un tuyau à gaz long de quinze milles et traversant la ville. Le Conseil s'est ensuite ajourné jusqu'à mercredi, 26 courant.

Première Cour. — L'affaire "l'Etat vs Jean Gros accusé de meurtre" le ministère public a présenté un *nolle prosequi*.— Les témoins étaient au nombre de trois et le seul qui pût donner un témoignage important était le cabman qui transporta l'accusé dans la rue St-Louis, entre Roman et Derbigny, ou l'assassinat fut commis. On croit que ce cabman a été gagné ou avait peur de se présenter en Cour.—Gros a fourni un cautionnement de deux mille piastres pour répondre de sa comparution et l'affaire était appelée de nouveau.—Nos lecteurs se souviennent peut-être des détails de ce meurtre. La victime était une jeune femme ; elle vivait avec Gros, mais elle avait dit qu'elle le quitterait parce qu'il la maltraitait. Cette déclaration avait éveillé chez Gros des sentiments de jalousie et de vengeance ; il pénétra dans la maison, entre une et deux heures du matin, s'arma d'un pistolet et tua sa maîtresse qui était alors profondément endormie. Ceux qui entrèrent dans la chambre quelques heures plus tard trouvèrent la malheureuse étendue sur le lit ; son enfant dormait à côté d'elle. Personne n'a été témoin du crime, mais tout indique que le coupable n'était autre que Jean Gros.

L'affaire "l'Etat vs John Price, accusé du meurtre de Denny Murphy", a été remise au 15 janvier prochain. L'accusé a demandé, par l'intermédiaire de son avocat, M. Field, à ne pas être jugé avant qu'il fasse entendre les dépositions d'Isaac Barker et d'Augustus Martin, qui habitent cette ville. Il croit, dit-il pouvoir renverser, par le témoignage de Martin, la déposition de Williams ; celui-ci n'a pas assisté à l'homicide et ne sait rien de ce qu'il avance pour [illegible].— Price prétend au contraire qu'il établira, par Baker, qu'Ellen Smith, témoin de la poursuite, trouva des armes sur la personne du défunt immédiatement après la rixe, et qu'une partie du témoignage qu'elle a donné devant le recorder est faux.

M. R. Pittman, M. C. Tracey et Richard McCormick, accusés de larcin, ont été acquittés. L'avocat de District n'a pas trouvé lieu à les poursuivre.

Cour du recorder Blache. — Robert McGrath, accusé d'assaut et batterie, a été acquitté faute de preuves.

Catherine Alfred, qui accusait Henry Richard de voies de fait et ne s'est pas présentée en cour pour le poursuivre, a été condamnée à cinq piastres d'amende.

John Lismson a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir battu F. Wilkoff.

Guillaume Mérailé que Samuel Avereux accusait de l'avoir frappé, a été acquitté. Il n'y a pas eu de preuves contre lui.

François Lefebvre, h. c. l., est accusé d'avoir obtenu de Mlle Guillopé, modiste, pour dix-huit piastres d'articles, à l'aide de faux prétextes.

Thomas McCormick, accusé d'assaut et batterie par Michael Ward, a été renvoyé de la plainte.

Thomas O'Rourke s'est plaint d'avoir été battu par D. A. Mackey, un débardeur du chemin de fer des Opelousas.

Joséphine Schneider a déclaré avoir été insultée par Mme Margaret Flanagan, Mme Florence Woods, Lizzie Williams et Mary Thomas.

John Collins, arrêté par l'officier Boullam, comme suspect et dangereux, sera bientôt en interrogation.

Acquittement.— John Dwyer, qu'un affidavit accusait de meurtre, a été acquitté hier par le recorder Blache.

Il était accusé d'avoir tué un nommé Jos Taylor, homme d'équipage du bateau à vapeur Telegraph. Taylor est venu lui-même prouver qu'il n'était pas mort.

Incendies.—Un incendie a eu lieu hier matin à 11 heures, dans un entrepôt en briques, à deux étages, derrière le magasin de sellerie de MM. Bell, Hills & Co, rue du Canal No 73, entre Magazine et Camp. La bâtisse était encombrée de caisses vides qui ont servi de foyer aux flammes. Le mur de derrière du magasin formant le mur latéral du City Hotel et n'est que d'une seule épaisseur de brique. Le feu de la cuisine de l'Hôtel avait traversé cette faible séparation et avait atteint les caisses vides. L'entrepôt a complètement brûlé et celui qui a [illegible] à [illegible] les flammes, appartenait à M. H. L. E. Bennett, a été considérablement avarié par le feu et par l'eau. Ce n'est qu'après deux heures d'un travail incessant que les pompiers ont pu se rendre maîtres des flammes. Le City Hotel, la seule magasin de quincaillerie de MM. G. H. Holcomb & Co, ont été les proies d'un grand danger.

Le perte de MM. Bell, Hills & Co est d'environ deux mille piastres elle est couverte par l'assurance. La perte de M. Bennett, d'après un calcul, est de trois à quatre mille piastres, elle est couverte par quatre différentes compagnies. Les propriétaires du magasin sont en négociations pour l'assurance. Les intérêts ... seraient endommagés, les dégâts ont été considérables.

Enquêtes.—M. Beach a pratiqué hier la levée du corps de Joseph Perry, dans une maison de l'encoignure Gravier et Gallatin. Verdict, intempérance. Perry est né aux Etats-Unis et avait quarante-cinq ans.

Une autre enquête a été tenue sur le cadavre de Louis Chipollini, dans une maison de la rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine. Verdict, maladie du cœur.—Chipollini était Italien et avait cinquante-cinq ans.

Le vol de la rue du Canal.—*Curieuse découverte.*—Le vol commis chez Mme Turner ayant mis en quête tous les officiers de la police, on parvint à découvrir que vers les trois heures du matin, un cab était resté stationnaire à l'entrée de l'allée qui donne rue St-Charles et qu'un homme accompagné d'une femme mystérieusement couverte, emportant dans la voiture qui partit au grand trot. Après de minutieuses recherches le cab fut retrouvé et sur les indications du cabman, le couple nocturne fut bientôt cerné. A la place de voleurs, les officiers de police n'ont trouvé qu'une petite comédie qui est vieille comme le monde : ce n'était ni plus ni moins qu'un poupéaire d'un magasin voisin qui était venu chanter la romance à une jeune modiste de Mme Turner, un Don Juan de boutique qui avait enlevé sa Rosine.

Suicide.—Un Mexicain du nom d'Ascension Perez s'est suicidé, lundi soir, dans un café de la rue St-Philippe, entre Chartres et Levée.

Il paraît qu'en causant et buvant avec des amis il avait été accusé d'être maître, et qu'il s'en était ainsi courroucé. A sept heures et demie, il revint au café, invita tout le monde à boire avec lui, puis tirant un pistolet il s'écria "Adios, amigos !", et se fit sauter la cervelle.

Le corps fut transporté au poste du Deuxième District où M. Beach a tenu hier l'enquête.—Perez avait trente ans.

Anniversaire.—Les Fils de Malte célèbreront, le 24 du courant, l'anniversaire de la fondation de l'Ordre. Il y aura des cérémonies importantes sur la Place Lafayette et un nombreux cortège parcourra les principales rues de la ville, après quoi les membres et les invités se rendront au banquet qui les attend au restaurant des Etats-Unis.

Louisiane.—Nous lisons dans le *Meschacébé*:
Les planteurs qui ont attendu et n'ont pas craint la gelée, ont à se féliciter un peu plus du rapport. A St-Charles, paroisse dans laquelle la sécheresse avait été d'ailleurs moins rigoureuse qu'à St-Jean-Baptiste, M. Richard Taylor a fait 800 boucauts de sucre ; le juge P. A. Rost dépassera ce chiffre, nous assure-t-on ; l'arpent lui rend actuellement plus d'un boucaut et demi. La récolte de madame Labranche est de 156 boucauts.

Samedi dernier, à six heures du matin, a été trouvé mort dans une pirogue, au bayou des Allemands, lieu dit le Chêne Wampick, Jean-Baptiste Pitre, alias Gonzales. Ce jeune homme, âgé d'environ dix-huit ans, était sujet à des attaques d'épilepsie. Il a dû être saisi d'une de ces attaques au moment où il était sur le bayou. Dans les convulsions de cette terrible maladie, il était tombé la tête dans l'eau et n'avait pu se retirer. Le reste du corps était dans l'embarcation. On suppose que le cadavre n'a été découvert que trois jours après l'accident.

Faux Monnayeurs.—Depuis quelque temps, une grande quantité de fausse monnaie qui se renouvelle sans cesse, circule à St-Louis. Comme on avait lieu de supposer qu'elle ne pouvait provenir que d'un atelier de faux monnayeurs, établi dans la ville même et organisé sur une large échelle, quelques officiers de police furent chargés de le découvrir.

Ils l'ont trouvé dans une maison située au nord du *Fair Ground*. Il n'y rencontrèrent personne mais découvrirent dans une cheminée, au milieu de charbons enflammés, une quantité d'instruments propres à fabriquer de la fausse monnaie ; 25 piastres à imprimer ; des gravures de billets de banques ; des coussets ; $12,000 en billets de banque contrefaits ; $600 en fausse monnaie d'or ou d'argent, &c.

Parmi les billets contrefaits, se trouvent des billets de $5 sur "Lafayette Bank" de Bloomington ; des billets de $3 sur la "Bluff City Bank" Wisconsin ; des billets de $10 sur la "Merchants Banks", St-Louis ; des billets de $3 sur la Kokomo Bank, Whitewater, Wis.: des billets de $2 sur la banque de l'Illinois, New-Haven.

La police est à la recherche des propriétaires de l'atelier. *(Revue de l'Ouest).*

UNE CONSPIRATION A HAITI.

Un arrivage d'Haïti, nous a apporté hier des nouvelles assez importantes de cette île, en date du 1er novembre. Malgré la prospérité qui semble s'attacher à l'administration du Président Geffrard, il existe, paraît-il, encore dans la population de dangereux éléments de révolution, puisque le chef du gouvernement a failli être victime d'une nouvelle conspiration. Ce complot, qui avait pour but de remettre les anciens partisans de Soulouque en possession du pouvoir, n'a échoué que par la délation d'un des conjurés, à la veille de l'exécution. Le moyen adopté était d'assassiner le Président et les plus hauts fonctionnaires. A cet effet, plusieurs conciliabules avaient été tenus, et la date avait été fixée au 4 octobre. Ce jour là en effet sous des prétextes variés, les lieutenants Hilaire et Gay, devaient se trouver en mesure d'introduire leurs complices dans le palais. Tous deux appartenaient à la garde présidentielle, et devaient être de service ce jour-là. Heureusement une, la veille de ce jour, un des conjurés, effrayé ou repentant, dénonça le complot dans tous ses détails, et les coupables furent immédiatement arrêtés.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que deux femmes, Mmes Hilaire et Florisin, ont joué un rôle prééminent dans la conduite de la conspiration, enrôlant de nouveaux complices et encourageant les hommes, dans les réunions secrètes auxquelles elles assistaient.

Six individus, parmi lesquels elles figurent, ont comparu devant la justice sous l'accusation de haute trahison. Trois ont été condamnés à mort et fusillés le 27 octobre, à savoir :

Hilaire, âgé de 44 ans, lieutenant des grenadiers de la garde du président.

Louis Florisin, travailleur en fer, âgé de 36 ans, et

Nathaniel Montgomery, âgé de 63 ans, chimiste de profession, négociant à Port au Prince. Ce dernier est né à Baltimore, mais on ne dit pas s'il est blanc ou mulâtre.

Les deux héroïnes du complot ont été condamnées l'une à dix ans, l'autre à trois ans d'emprisonnement par égard pour leur sexe, sans doute.

Comme il n'est pas fait mention du sort du lieutenant Gay, nous en concluons qu'il a dû échapper de façon ou d'autre aux poursuites.
(Courrier des Etats-Unis.)

QUESTION DE DROIT CONSTITUTIONNEL.

Nous empruntons au *Courrier des Etats Unis* l'analyse suivante du travail de M. Black sur la question de séparation.

"Le journal semi-officiel de Washington, *The Constitution*, publie dans ses colonnes, une consultation officielle de l'attorney-général des Etats-Unis sur les devoirs du pouvoir exécutif dans les circonstances présentes. Dans sa teneur et ses conclusions, ce document, que sa longueur nous empêche de reproduire textuellement, se réduit à dire au Président des Etats-Unis : "Vous ne pouvez rien faire, donc ne faites rien."

Voici sur quelle argumentation M. J. S. Black fonde ses conclusions :

Après avoir défini les deux sphères d'action respectives, dans lesquelles s'exercent la souveraineté du gouvernement fédéral, et la souveraineté des gouvernements d'Etat,—définition qui ne présente rien de nouveau,—l'attorney-général arrive à examiner le cas de conflit entre les deux pouvoirs. L'exécution des lois fédérales est confiée au Président, mais "son pouvoir doit être employé seulement dans la forme prescrite par le pouvoir législatif, et il ne peut accomplir un objet légal par des moyens illégaux ou violer les lois lui-même, pour empêcher qu'elles ne soient violées par d'autres." Par exemple, le Président ne peut rien changer aux termes et conditions dans lesquels la perception des droits de douane est prescrite. Toutes ses facultés se bornent à transférer le bureau de perception, d'une construction dans une autre, ou sur un navire à l'ancre *dans le port*. Hors du port, la collection devient illégale. Un acte passé en 1833, qui étendait ce déplacement à quelque port ou lieu sûr dans l'arrondissement, a cessé d'être en vigueur, avec la session du Congrès qui succéda à celui qui l'avait passé. Il n'y a donc pas lieu de l'invoquer, tant qu'un nouvel acte ne l'aura pas fait revivre.

L'Exécutif fédéral est tenu, il est vrai, à conserver en la possession des Etats-Unis, les établissements publics, forts, arsenaux, douanes qui sont leur propriété et sur lesquels il exerce une juridiction exclusive. Mais par quels moyens? Par l'emploi de ses fonctionnaires et employés. Et si ceux-ci ne le peuvent matériellement pas? En employant les forces militaires de terre ou de mer,—mais la condition expresse de "les tenir dans une stricte subordination à l'autorité civile, puisqu'elles *ne peuvent agir absolument que pour lui venir en aide.*

Jusque là la difficulté n'est pas grande, mais ce qui la rend complètement insurmontable, c'est précisément le cas qui se présente pour la Caroline du Sud.

On sait que, depuis l'élection de M. Lincoln, tous les employés fédéraux de cet Etat ont donné leur démission, et n'ont pu être remplacés. Il n'y a donc ni juges, ni attorneys, ni marshalls, ni shérifs fédéraux. D'où il suit que, comme il n'existe plus ni tribunaux pour lancer des mandats judiciaires, ni fonctionnaires ministériels pour les exécuter, *l'emploi des troupes serait nécessairement déplacé et tout à fait illégal.*

"Car,—insiste l'attorney général,—si elles sont envoyées pour venir en aide aux tribunaux et aux marshalls, il faut qu'il y ait des tribunaux et des marshalls à aider. Sans l'exercice de ces fonctions qui appartiennent exclusivement au service civil, *les lois ne peuvent être exécutées en aucun cas*, quelle que puisse être la force matérielle dont dispose le gouvernement. En pareilles circonstances, envoyer une force militaire dans un Etat, avec ordre d'agir contre le peuple, serait simplement *lui faire la guerre.*"

En somme, le Président doit agir strictement sur la défensive, dans l'étendue des moyens qui sont mis à sa disposition, et comme ces moyens sont nuls, d'après l'attorney-général, dans le cas de séparation ou sécession d'un ou plusieurs Etats, cela revient à dire que l'Exécutif fédéral n'a rien à faire qu'à laisser faire.

Quant au Congrès, c'est à lui de voir s'il a le droit constitutionnel de déclarer la guerre à un ou plusieurs Etats, et de requérir le pouvoir exécutif fédéral de la faire par le moyen de forces tirées [illegible] Mais M. Black conteste qu'[illegible] pouvoir pareil a été donné expressément [illegible] Congrès, et il ajoute :

"S'il [illegible] la guerre ne peut pas être [illegible] d'hostilités générales [illegible] central contre un Etat, [illegible] d'un traité que faite une expulsion de l'Etat hors de l'Union. Et étant traité comme un étranger et un ennemi, cet Etat serait contraint d'agir en conséquence. Et si le Congrès brisé ainsi l'Union présente en introduisant immédiatement la lutte, l'inimitié et les hostilités armées entre différentes sections du pays, au lieu de cette *tranquillité domestique* que la Constitution avait pour but d'assurer, tous les Etats se seraient-ils pas absous de leurs obligations fédérales?"

Enfin, M. Black conclut en ces termes :

"Si cette appréciation du sujet est aussi correcte que je la crois être, l'Union doit périr dans le cas où, au moment où le Congrès armera une portion du peuple contre une autre portion, pour tout objet qui irait au-delà de la simple protection du gouvernement général dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles."

quatre mille [illegible], elle est couverte par quatre différentes compagnies. Les propriétaires de ces magasins ne peignent amèrement de ce que leurs marchandises aient été avariées, alors que comme il était impossible d'arriver aux entrepôts sans faire passer les tuyaux dans les magasins, et que ces tuyaux, d'ailleurs, coulent presque toujours quand ils ne s'ouvrent pas, n'était-il pas préférable d'agir comme les pompiers l'ont fait, et prévenir ainsi ce qui aurait pu être un désastreux incendie?

Cette consultation aboutit, on le voit, à un bill d'indemnité par et simple pour les Etats à qui il convient de se retirer de l'Union. Son argumentation en effet se résume en ceci :

Si un Etat se retire en fait de l'Union, en abolissant dans ses limites l'exercice des fonctions fédérales par l'absence de fonctionnaires, le Président ne peut rien, y faire ; et si le Congrès s'en mêle, c'est le Congrès qui rompra l'Union, par cela seul qu'il prétend contraindre à y rentrer l'Etat qui en sera sorti.

La Convention syrienne.

La *Gazette de Vienne* publie dans sa partie officielle, en langue française et allemande, la convention entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie et la Turquie pour la répression des troubles en Syrie :

CONVENTION.

Sa majesté impériale le Sultan, voulant arrêter, par des mesures promptes et efficaces, l'effusion du sang en Syrie, et témoigner de sa ferme résolution d'assurer l'ordre et la paix, parmi les populations placées sous sa souveraineté et leurs majestés l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français, la reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, son Altesse royale le prince Régent de Prusse et sa majesté l'empereur de toutes les Russies, ayant offert leur coopération active, que sa majesté le sultan a acceptée ;

Leurs dites Majestés et Son Altesse Royale ont résolu de conclure une convention à cet effet et ont nommé leurs plénipotentiaires, savoir ;

(Suit l'énumération des noms et titres des plénipotentiaires.)

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en due et bonne forme, sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Un corps de troupes européennes, qui pourra être porté à 12,000 hommes, sera dirigé en Syrie pour contribuer au rétablissement de la tranquillité.

Art. 2. S. M. l'empereur des Français consent à fournir immédiatement la moitié de ce corps de troupes. S'il devenait nécessaire d'élever son effectif au chiffre stipulé dans l'article précédent, les hautes puissances s'entendraient sans retard avec la Porte, par la voie diplomatique ordinaire, sur la désignation de celles d'entre elles qui auraient à y pourvoir.

Art. 3. Le commandant en chef de l'expédition entrera, à son arrivée, en communication avec le commissaire extraordinaire de la Porte, afin de combiner toutes les mesures exigées par les circonstances et de prendre les positions qu'il y aura lieu d'occuper pour remplir l'objet du présent acte.

Art. 4. Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français, la reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Son Altesse Royale le prince régent de Prusse et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies promettent d'entretenir les forces navales suffisantes pour concourir au succès des efforts communs pour le rétablissement de la tranquillité sur le littoral de la Syrie.

Art. 5. Les hautes parties convaincues que ce délai sera suffisant pour atteindre le but de pacification qu'elles ont en vue, fixent à six mois la durée de l'occupation des troupes européennes en Syrie.

Art. 6. La Sublime Porte s'engage à faciliter, autant qu'il dépendra d'elle, la subsistance et l'approvisionnement du corps expéditionnaire.

Art. 7. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris, dans le délai de cinq semaines au plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le 5 septembre 1860.
(L. S.) Metternich, m. p. (L. S.) Thouvenel, m. p. (L. S.) Cowley, m. p. (L. S.) Reuss, m. p. (L. S.) Kisseleff, m. p.
(L. S.) Ahmed Vefik Effendi, m. p.

On remarquera que le délai d'occupation a été fixé à six mois. Déjà la presse anglaise demande l'évacuation de la Syrie par les troupes françaises, et cependant l'œuvre de pacification est loin d'être achevée et la situation des chrétiens serait plus déplorable après le départ des troupes qu'elle n'était avant les massacres.

Les Français en Orient.—On écrit de Beyrouth au *Journal des Villes et des Campagnes* :

"Depuis l'arrivée de nos troupes ici, les Turcs n'ont cessé de répandre le bruit, parmi les musulmans et les Druses, que notre séjour est limité à un court délai. Ce bruit a rassuré les coupables. Les Druses campés dans le Haouran attendent le départ de nos troupes pour retourner chez eux. Si les musulmans ont toujours leur menaces contre les chrétiens, c'est aussi parce qu'ils comptent qu'un jour ces malheureux seront de nouveau à leur merci. Fuad-Pacha et ses conseillers ont tout fait pour rendre notre expédition inutile ; on punissant quelques obscurs assassins à Damas, en y rétablissant un *majliss* (tribunal) et un autre à Beyrouth et quatre ou cinq troupes dans la caimacamat druse, il a cru que nos troupes ne quitteraient la plaine de sable qu'il leur avait désignée que pour se rembarquer. Sur ce point il s'est trompé ; malgré ses efforts, le général Beaufort d'Hautpoul a visité la montagne, et il les Druses lui ont échappé, c'est grâce à la connivence du pacha. La présence du général n'en est pas moins utile aux chrétiens ; il sait que les Druses ne lui échapperont pas, et en attendant il s'occupe activement de rétablir les chrétiens dans leurs villages en faisant reconstruire leurs maisons incendiées.

"Mais Fuad-Pacha et ses conseillers voulent à tout prix empêcher l'entrée de nos soldats à Damas. Ils ont pour cela plusieurs raisons : la première est que cette ville est une ville sainte, un lieu sacré pour les *Iwamis* ; elle est en quelque sorte la capitale de la Syrie. L'effroi gagnerait les grands turbans, les ulémas, les effendis, vrais auteurs des massacres. Fuad-Pacha veut à tout prix empêcher que ces chérifs zélés n'aient à compter avec les infidèles.

"La seconde raison, c'est qu'une fois à Damas nos soldats seront maîtres de toute la Syrie, et la Turquie ne pourra plus nous menacer d'un soulèvement populaire.

"Troisième raison, Fuad Pacha sait que la France a fait son expédition dans un double but : d'abord pour venger la chrétienté et l'humanité, ensuite pour punir l'outrage fait à son drapeau et à son consul qui furent, à Damas, traînés ignominieusement dans la boue avec ostentation.

"Si nos soldats n'entrent pas à Damas, nos deux adversaires alliés pourront toujours faire croire au peuple que nous ne sommes pas redoutables.

"Une quatrième raison, c'est la sûreté des Druses à Haouran. Dès que notre armée sera maîtresse du Liban et de Damas, les Druses n'auront devant eux qu'un désert sans eau et sans vivres ; si on s'avance contre eux des deux points opposés, ils seront forcés de se rendre. Mettez toutes ces menées, je ne puis que vous verrez bientôt nos soldats dans la citadelle de Damas. L'espoir du prétendu délai de six mois est déjà ébranlé. Les chrétiens, sentant qu'il y va de leur existence, ont supplié à l'unanimité le représentant de la France de ne pas les quitter. Tous n'ont qu'une voix, qu'un cri : "Si vous partez, emmenez nous avec vous."

"En effet, le *statu quo* n'est plus possible. Laissez les Turcs maîtres des chrétiens, c'est vouer ceux-ci à la mort. Le mal est si profond, le fanatisme est si exalté, qu'une main redoutable peut seule maintenir la paix.

NOUVELLES DIVERSES.

La France centrale, de Blois, vient, par arrêté ministériel, d'être suspendue pour deux mois.

Voici le texte de l'arrêté :

"Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

"Vu l'article 32 du décret organique sur presse du 17 février 1852 ;

"Vu les avertissements donnés au journal *la France centrale*, à la date des 8 et 12 décembre 1859 ;

"Vu le numéro du 12 novembre courant ;

"Considérant en outre que ce journal, sous prétexte de défendre les intérêts religieux, travaille constamment à exciter les passions politiques, arrête :

"Le journal *la France centrale* est suspendu pour deux mois à partir de ce jour.
"Billault."

—On lit dans le journal l'*Italie* :

"Le bruit court que le gouvernement du roi a ouvert des négociations avec la Suisse pour un échange de territoire sur la frontière des Grisons. Le Piémont céderait les vallées de Livigno et de Lei et aurait en compensation celle de Poschiavo jusqu'au Bernino. A ces conditions, le gouvernement donnerait son adhésion au projet du Conseil fédéral de détacher les cures du canton de Tessin de la juridiction de Milan et de Côme.

"Le droit de l'Italie sur la vallée de Poschiavo est incontestable, mais les gouvernements qui se sont succédé en Lombardie ont négligé de l'exercer ; c'est pourquoi la Suisse, forte de sa possession, veut passer ses conditions."

—Voici en quels termes le *Journal officiel* de Naples salue l'avènement du nouveau règne et de l'unité italienne :

"*Ave, Cæsar imperator!* La Grande Grèce et le Samnium te saluent empereur. A ta venue frémissent les antres prophétiques de Cumes et la tombe du grand poète étrusque ; on entend résonner la parole antique de la Sybille annonçant la fin d'un âge, une nouvelle série de siècles qui commence et le renouvellement de notre grande patrie. Le royaume fondé par le conquérant normand, ce royaume qui a été la proie ou des Angevins, ou des Souabes, ou des Ibères, ou des Gaulois, est détruit pour toujours. Un est le sceptre qui s'étend des Alpes à l'Etna : et, après tant de siècles de divisions et d'isolement, la patrie de la musique et de l'idéalisme rentre dans la famille des nations européennes prospère et glorieuse par ton bras puissant. Ainsi Dieu prédispose la résurrection de la race latine. Pourquoi la Germanie menace-t-elle ? Qu'elle rentre dans ses limites et nous laisse en paix. Oh ! je n'aurai qu'à étendre la main, et tu trouveras dans les ruines de Rome l'épée de Marius." *Bandouin.*

Lorsque les forts de Takou furent attaqués en 1858, les Chinois, suivant leurs anciennes habitudes, placèrent toute leur artillerie sur une seule face ; pour empêcher l'attaque des autres côtés, ils avaient multiplié les obstacles matériels, tels que palissades, fossés, trous de loups, mines, etc.

Cette année, rapporte le *Moniteur de l'Armée*, les Chinois ont agi autrement ; leur artillerie garnissait toutes les faces des ouvrages ; mais comme ils ne connaissent pas l'usage des banquettes, leurs pièces avaient un pointage fixe, établi à 1,800 mètres.

Nos soldats ne tardèrent pas à s'apercevoir du fait : en conséquence, notre artillerie s'approcha successivement depuis 1,800 jusqu'à 400 mètres du fort, laissant les Chinois tirer par-dessus la tête des artilleurs, sans que ces canons produisissent un effet admissible. L'artillerie française, dans cette affaire, a été très remarquable à tous égards.

On a trouvé dans l'intérieur des forts un grand nombre de fusils, vendus aux Chinois par l'industrie anglaise.

On a trouvé aussi quelques armes anciennes et très bonnes ; elles portent le chiffre de la célèbre manufacture d'armes de Nanking, fondée en 1669 par les Jésuites, sous le règne de l'illustre empereur Kang-Hi. Regardées comme des armes d'honneur, elles étaient entre les mains des sous-officiers.—*Baudouin.*

— Une nouvelle corporation religieuse, dit la *Patrie*, va être prochainement constituée en Algérie sous le nom de Pères défricheurs. Elle s'occupera de défricher successivement les parties incultes du territoire, et elle les abandonnera ensuite à l'Etat pour les besoins de la colonisation.

— Si nos renseignements sont exacts, dit le *Courrier de la Gironde*, le ministre de la guerre aurait transmis l'ordre d'examiner les terrains de la Gironde et de la Gascogne propres à l'établissement provisoire d'un camp.

On nous écrit de Castelnau, sous la date du 9 novembre, que M. le général de division Daumas, sénateur, se serait rendu jeudi sur les lieux pour étudier avec ses aides de camp la question au point de vue topographique.

—On écrit d'Ulm, le 15 novembre :

"L'armement de notre forteresse fédérale avec des canons rayés sera commencé dès le printemps prochain. En même temps plusieurs batteries de l'artillerie à cheval de Wurtemberg seront armées et organisées d'après le système français." *Correspondant de Hambourg.*

—On mande de la frontière polonaise, 4 novembre, à la *Gazette universelle allemande* : Le gouvernement russe a adopté un mode particulier de correction à l'égard des paysans du royaume de Pologne qui ne sont pas serfs, mais qui doivent des redevances et des corvées. On commence par donner des avertissements à ceux de ces paysans qui se mettent en contravention ; s'ils continuent, on les met à l'amende ; puis on les emprisonne ; s'ils persistent enfin à refuser les services dus, on vend leurs propriétés et on les transporte dans la Russie méridionale, où on leur donne une nouvelle propriété pour le prix de la première.

—On lit dans les *Nationalités* du 17 novembre :

"Les gros canons en fer, système Cavalli, que l'on a établis dans notre arsenal, ont été expédiés hier pour Naples ; ce sont des pièces d'une grande puissance, garnies à la culasse d'un volumineux appareil qui sert à les ouvrir. Une fois le canon en place, les hommes peuvent le charger à l'abri, dans les tranchées, faire feu et le nettoyer sans craindre les coups de l'ennemi. Cette invention a de plus le mérite de la célérité : on peut tirer cinq coups de canon dans le même espace de temps que les anciens en tirent deux. L'essai de cette formidable arme aura lieu très prochainement sous les murs de Gaëte. Un grand nombre d'officiers étrangers se proposent d'y assister."

—Dans le courant du mois d'août dernier, dit l'*Union*, un prétendu chérif, le nommé Abdallah-ech-Chami, Tunisien, se transporta chez les tribus qui avoisinent nos frontières de l'Est, près du cercle de La Calle, et, montrant des cachets et des talismans fabriqués par lui, excita les indigènes à l'attaque de notre territoire.

La tribu des Khoumir et quelques fractions voisines se laissèrent entraîner par ses menaces. Mais le bey de Tunis, averti de ce qui se passait sur son territoire, envoya le bey du camp avec ordre de s'emparer de la personne du chérif et de le ramener mort ou vif.

Le bey du camp partit en toute hâte, et peu de jours après ramena Abdallah-ech-Chami chargé de fers à Tunis, où il fut aussitôt mis en jugement et condamné à mort. Le 3 septembre il a été exécuté devant le Bardo.

ATTENTION.

☞ Les ventes de ce jour par le shérif, comprennent ;

1o—A 10 heures A. M. au City Hotel, rue de la Commune, 1er District, 22 balles coton.

2o A 10 1/2 heures A. M. rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, 2me District, le fonds d'un magasin de bijoux, &c.

3o A 11 heures, au coin de Camp et Julia, 1er District, le fonds d'une grocerie, &c.

4o A midi, en face du City Hotel, rue de la Commune, 1er District, deux mules, un dray, un lot de harnais et un wagon.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur les 200 barils de farine extra et superfine que D. E. Morphy, encanteur, vend, ce matin, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette.

☞ Whisky—Aujourd'hui, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Gravier, Bernard Turpin vendra à l'encan, pour compte de qui il appartiendra, 30 barils Magnolia Whisky de S. N. Pike.

☞ Bottes, Souliers, Habillements, Marchandises sèches, &c.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de Bottes, Souliers, Habillements, Marchandises sèches, &c, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Gr Lécomont, Blache & Co, No 60 rue de Chartres —Conditions à la vente.

☞ L'organisation de la femme est souvent assez faible qu'une légère dose. Beaucoup d'entre elles se sentent comme avoir la force qu'exige la maternité. Des milliers de preuves et belles femmes se soutiennent tout leur teint, la femme... Le célèbre Amer stomachique de Hostetter est le remède qu'il faut sur un pareil cas. On l'a employé avec le plus grand succès dans toute la République et les propriétaires en ont reçu des éloges de toutes parts. L'Amer de Hostetter est d'un goût agréable, il est promptement et puissamment.

Il fortifie le malade, de sorte que ce bien par les femmes peuvent braver les fatigues qui entraînent les accouchements.

A vendre par les Droguistes. 17 déc—6t.

Soyez toujours prêts !

Il est étonnamment fréquent les occasions d'accidents en hiver, parmi les enfants qui s'approchent trop près du feu, et sont brûlés plus ou moins grièvement. Il devrait y avoir sur les cheminées du chaque maison une boîte de Pommade de Dalley pour ces accidents. En offrant à l'enfant, il faut toujours avoir le remède avec lui qui calme en un instant la douleur. PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY, et elle qu'on ose d'accident ne l'applique sans cette boîte... L'effet en est magique et surprenant... guérison complète.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

17déc—17,19,21

☞ LE VERMIFUGE CANADIEN DE WINER contient les meilleurs vermifuges... Ce remède détruit les vers... Les parents... n'hésitent pas à l'administrer... VERMIFUGE CANADIEN DE WINER.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

17 déc—19,21

Encore des guérisons merveilleuses !

LE SIROP DE MURES SAUVAGES ET DE GOUDRON, DU Dr DAVIS, ... contre la phthisie... les maladies du poumon...

A vendre à la Nile-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agents généraux, à la Nouvelle-Orléans.

17 déc—19,21

Le remède infaillible.

L'INJECTION DETERGENTE DU Dr VAN ZANDT—Le seul remède infaillible et prompt pour la gonorrhée, les fleurs blanches, etc...

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires, 21 et 151, rue de Chartres.

17 déc—19,21

☞ Il n'y a encore des jours heureux pour les victimes de L'ABATTEMENT MORAL OU PHYSIQUE, PROVENANT DE MALADIES NERVEUSES, l'ELIXIR DU Dr WRIGHT ... INVENTION MODERNE ...

A vendre en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., Seuls propriétaires, 21 et 151, rue de Chartres.

17 déc—19,21

B. PRADEL, ainé,
44, rue St-Charles, en face de l'Hotel St-Charles.

Etrennes pour le jour de l'an.

Alfénide ! Alfénide ! !

300 DOUZAINES couverts alfénide, garantis métal blanc, seront vendus à 16 piastres les douze couverts, et toutes les pièces qui composent le service de table seront vendues dans la même proportion, au prix coûtant, pour élire une autre garniture.

Reçu un grand assortiment de coutellerie Rodgers, telle que COUTEAUX DE POCHE, COUTEAUX DE TABLE, RASOIRS EXTRA FINS GARANTIS, et un grand assortiment de ciseaux fins.

Seul dépôt : 44, rue St-Charles.

17déc—1m,1rep.

Grand Consistoire de la Louisiane.

Vallée de la Nouvelle-Orléans, 18 déc. 1860

L'ASSEMBLEE régulière du Grand Consistoire de la Louisiane, pour l'élection des officiers pour en ... aura lieu JEUDI, 20 du courant, à 7 heures du soir, dans la salle de la Grande Loge.

Tous les membres sont priés d'y assister.
Par ordre, THOS F. BRAGO,
18 déc—2t. 33 Gr.·. Chevalier.

AVIS D'ELECTION.

Loge Harmonie No 38 I.·. O.·. O.·. F.·.

L'Election des officiers pour le semestre prochain, devant avoir lieu VENDREDI, 21 courant, les membres de cette Loge sont invités à se réunir en Loge.

Par ordre du N.·. G.·., H. CAILLAT,
19 déc—2t Secr.·. pro-temp.

CHARBON !

Prix de panique, 60 cts. le baril,
Livré.

Un excellent CHARBON propre, à vendre au City Coal Office, Exchange Place, No 16, en face de l'ancien bureau de poste. 19 déc—1m.

GROCERIE A VENDRE.

A vendre, une grocerie située à l'encoignure des rues Craps et Français, Troisième District. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
19 déc—6t.

Cannel anglais à $1 le baril.

EN débarquement, 1000 tonneaux cannel anglais, qui seront vendus au bas prix de $1 le baril, rendu à domicile.
E. DE RUMEWORN,
Par 112, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti, N.-B.—Pittsburg et Anthracite toujours au plus bas prix du marché. 17 déc—6t 1re p.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le griffe LOUIS, âgé d'environ 18 ans, d'une taille de 5 pieds 4 pouces.
La récompense ci-dessus indiquée, sera donnée à quiconque le livrera au soussigné ou à l'une des geôles de police de la ville.
F. AVEGNO, Sr.,
17déc Rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne.

Thé.

EN débarquement du navire Glad Tidings—25 caisses thé de qualité supérieure, à vendre par
V. E. SARRAZIN,
16déc—15 Enc. Chartres et Conti

Saucissons.

EN débarquement du navire Pequot—25 caisses saucissons entre de Lyon, à vendre par
V. E. SARRAZIN,
16déc—5 Enc. Chartres et Conti

ATTENDU incessamment par navire Lemuel Dyer—1 caisses fécule de châtaignes, de lentilles, tapioca, sagou, arrowroot ... 5 caisses chocolat de assorti, à vendre par
V. E. SARRAZIN,
16déc—5 Enc. Chartres et Conti

CACAO de Guayaquil—300 sacs de Guayaquil, en douane, à vendre par B. TURPIN, 36, ancien 56, rue Vieille Levée.
16déc

MERISE—35 barils 1re, 2me et 3me qualité, à vendre par B. TURPIN, 36, ancien 56, rue Vieille Levée

LIQUEURS, liqueurs, liqueurs—500 caisses liqueurs assorties ; 100 caisses Benoist... à vendre par BERNARD TURPIN, 36 [ancien 56] rue Vieille Levée.
16déc—5 f.

CURAÇAO, curaçao, curaçao—150 caisses. A vendre par BERNARD TURPIN, 36, [ancien 56] rue Vieille Levée.
16déc—5f

MARASCHIN, marasquin, marasquin—125 caisses. A vendre par BERNARD TURPIN, 36, [ancien 56] rue Vieille Levée.
16déc—5f

Pour Cordonniers.

L'élastique pour souliers,

De la compagnie de GOOD YEAR

est arrivé et sera vendu continuellement par
LEON PIERRE & Co
[illegible] marchands de cuirs, 71, rue de Chartres

TAMBOURY, OLIVARI & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.
Dépôt du Château de Portets, Lafitte, Margaux, Marie, Gelinet, &c.
No 27, rue Royale,
Entre Conti et St-Louis

Banque de l'Etat de la Louisiane

Nile-Orléans, 19 décembre 1860.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là, devront être payés les jours qui seront également les jours où les billets devront être mis à l'escompte.
C. A. F. RONDEAU, Caissier.
19 déc

Banque d'Amérique.

Nile-Orléans, 19 décembre 1860.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu AUJOURD'HUI, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
ANT. FORTIER, Caissier.
19 déc

DEMANDE DE NOURRICE.

ON demande de suite une bonne nourrice, sans enfant, blanche ou de couleur. S'adresser rue St Philippe, No 86, entre Bourbon et Dauphine, de onze heures à midi.
19 déc—3t

Ecoles publiques du 2me District.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est donné que l'examen des candidats aux places de surintendant des écoles dans les classes de français et d'anglais aura lieu le 19 de courant, à 5 heures de l'après-midi, au bureau du secrétaire.
17 déc—3t AUG. CASSARD, Secrétaire.

Souvenez-vous des pauvres Orphelins

FOIRE POUR LES ENFANTS.

A L'ARMORY HALL, rue du Camp, entre Poydras et Commercial Place, du LUNDI, 17 décembre, au samedi suivant.

AU PROFIT DE
L'ASILE DES ENFANTS DE ST-VINCENT.
Prix d'entrée—25 cents. 17 déc—6t

HOTEL DU NORD,

Front Levée, encoignure Bienville, tenu par

N. GEORGES.

N. GEORGES, connu à la Nouvelle-Orléans dans ce genre d'affaires depuis plus de 24 ans, a l'honneur de prévenir particulièrement messieurs les habitants de l'Etat de la Louisiane, qu'il continue à tenir l'HOTEL DU NORD.

La maison vient d'être entièrement réparée, l'ameublement est neuf ainsi que la literie dont le nombre a été augmenté ; toutes les chambres sont vastes et bien aérées ; la table ne le cède en rien aux premiers hôtels de la ville, et le prix ... propreté, Mme GEORGE est trop bien connue pour en parler.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement tranquillité et attention.

Le bâtiment est des plus avantageux, faisant face à tout les bateaux à vapeur de la haute et basse Louisiane.

Pour logement et pension ; depuis $25 jusqu'à $30 par mois. Pour les pensionnaires seulement, prix très modérés.

M. George se charge des étrangers en ville.
☞ On a besoin d'un portier parlant le français et l'anglais. 19 déc—jusq 31 jr

Gruau de Santé

—*Patenté*—

Découvert et Perfectionné par
P. MARNAY.

CETTE nouvelle substance, alimentaire et hygiénique de *premier ordre*, est un remède infaillible contre la dyspepsie et toutes les maladies de l'estomac sans exception.

Il se vend à la Nile-Orléans chez tous les principaux pharmaciens, ainsi qu'à la pharmacie de l'hôpital de la rue du Cirque.

Au dépôt principal, 64, rue de la Douane, on trouve aussi de la farine patentée, faite avec le Gruau de Santé qui convient aux personnes délicates, et est préférable...
Cette farine est excellente pour les jeunes enfants, ainsi que pour crème et pâtisseries.
A. RENAUD TRASEE, agent principal pour les Etats-Unis
19déc—1m,2pa.3moy.

GENIEVRE.—En débarquement du navire Stadt a Mainz—15 pipes genièvre de Hollande 1re qualité.
Petits pois, Champignons—100 caisses de 50 1/2 boîtes petits pois ; 100 caisses de 50 1/2 boîtes champignons, en débarquement du navire Pequot du Havre.
Fromage—100 caisses fromage de Hollande en débarquement du navire Pequot du Havre.
Cédrats, amandes, etc—300 boîtes cédrat nouveau, 100 caisses de 35 livres amandes cassées, 25 barils de 200 livres amandes cassées, 100 sacs noisettes nouvelles, 300 tambours figues de Smirne, 10 barils raisins de Corinthe, 2 boucauts raisins Sultanine.
A vendre par LANATA FRERES,
10 déc Nos 9 et 11 rue Jefferson.

EN débarquement du steamship Habana, de la Havane—100 kegs Olives de Seville, 5 pipes Rum de la Havane en Cuba, à vendre par F. SANCHO,
19 déc No 229, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

CIGARES de la Havane—118,000 Cigares de la Havane, comprenant un assortiment de demi Regalias et de Regalias moyens, Conchas et Millar, des choix de marques Ritica, Washington, Rosa del Bejucal, Emperatriz et Black Warrior.
A vendre par CABALLERO & BASUALDO,
19 déc Rue de la Vieille Levée No 64, entre Douane et Bienville

DEMI piastres américaines à vendre par B. TURPIN,
19 déc 96, ancien 56, Vieille Levée

SAFRAN d'Espagne—50 livres 1re qualité, à vendre par B. TURPIN,
19 déc 36, ancien 56, Vieille Levée

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Célébration de la Ste-Barbe.

Présentation d'un drapeau par les dames.

Le Bataillon prendra les armes le dimanche, 23 décembre 1860, pour célébrer la fête de sa patronne, Ste-Barbe.

Grande tenue d'hiver avec képis. Armement complet. Bouquet au mousqueton. Les officiers en tunique, képi, épaulettes et aiguillettes. Gants blancs.

Réunion à l'Arsenal. Musique complète et trois tambours. La ligne sera formée à 9 1/2 heures.

Le Bataillon entendra la messe à la Cathédrale. Des sièges seront réservés pour les invités. Une quête y sera faite pour les orphelins de l'Asile Ste-Marie.

Ce jour (23 décembre), étant également un anniversaire glorieux pour la Louisiane, les dames de la Nile Orléans l'ont choisi pour offrir un drapeau au Bataillon. La cérémonie de la présentation et de la bénédiction aura lieu à l'Eglise immédiatement après la messe.

Le Bataillon fera une promenade en ville et se dispersera pour se réunir de nouveau à 3 heures P. M. à l'Arsenal, afin d'assister au banquet qui terminera cette fête.

Les membres honoraires qui veulent participer à la fête devront se munir d'un *badge* que leur délivrera le gardien de l'Arsenal.

Deux salutes seront tirés, l'un le 22 au coucher du soleil, l'autre le 23 au matin.

Par ordre du major Tisdard,
E. D. COURMES, Adjudant.
16déc—6t

Mme DUPUY,

Rue St Pierre, entre Chartres et Royale,

INFORME les Dames qu'elle vient d'ouvrir une maison pour la fabrication des plumes, garnitures de robes, coiffures de bal, soirées et théâtre ; elle tient aussi les belles fantaisies de Paris, des meilleures Maisons où elle a travaillé.

M. Dupuy, de Paris, nettoie et teint les plumes, fabrique les plumets pour militaires, dais pour église et pompes funèbres.

Mme Dupuy se recommande au patronage des dames pour l'encouragement de cette branche d'industrie qui manque à l'Etat de la Louisiane.
18 déc—3

TOMBE et emplacement de tombe à vendre.

A VENDRE, une tombe double, de famille, et un emplacement de tombe dans le Cimetière Catholique St-Louis No 2. S'adresser à l'encoignure des rues St-Louis et Robertson. 18déc—6

CONFISERIE A PRIX REDUITS.

ERNEST TURPIN, confiseur No 56 rue de la Vieille Levée entre St-Louis et Conti, prévient les personnes qui désirent acheter de la confiserie et des cartonnages, boîtes de fantaisie &c. &c. pour étrennes et pour la Noël, qu'il vient de publier un PRIX COURANT DE DETAIL, POUR DECEMBRE 1860.

Ses prix ont été réduits de manière à pouvoir écouler son stock qui est d'environ 150,000 livres. Les prix courants sont marqués à une avance de 10 pour cent sur le prix coûtant.

On peut se procurer le prix courant en s'adressant à la confiserie.

" VENEZ ET JUGEZ PAR VOUS-MEMES. "
17 déc—17,19,20,21

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelle ; DE LA TOILE CIREE de 3 à 24 pieds de large ; nattes, droguets anglais et toile damassée pour tapis de tables.

Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de coco, couvertures pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c, &c, à bas prix.
17déc—6t,1rep. A. BROUSSEAU & CO.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Bureau du Secrétaire, 15 décembre 1860.

LES actionnaires du chemin de fer de Pontchartrain sont invités à se réunir au bureau de la Compagnie, coin Victoire et Marigny, samedi, 22 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Un compte sur leur considération.

Par ordre de la Direction, ALFRED BOURGES, Secrétaire.
17 déc—jusq. 22

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 21 et l'élection des directeurs le 21 janvier prochain, au bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 5.
BENJAMIN F. FLANDERS, Secrétaire
18 déc—jusq. 28

SARDINES sans arêtes—20 caisses de 100 1/2 boîtes ; 50 caisses de 100 1/4 boîtes de sardines sans arêtes de la marque favorablement connue de Lemarchand.
A vendre par DUNTZE & Co.
14déc Encoignure Royale & Conti

CHOCOLAT français—300 livres de chocolat très de Louit frères, à vendre par DUNTZE & Co.
14déc Encoignure Royale & Conti

MOUTARDE française & Achards indiens—30 caisses Achards indiens ; 30 caisses moutarde française, à vendre par DUNTZE & Co.
14déc Encoignure Royale & Conti

Fusils français doubles.

10 caisses fusils à deux coups très légers et différentes longueurs, vendus par caisses ou en détail par ROUSSET & GERBE
14déc No 50, rue du Canal, près Chartres.

Candidats pour la Convention.

☞ Les membres de l'*Association des Droits du Sud* dont les noms suivent sont recommandés comme candidats à l'élection préliminaire du 19 courant :

Pour le district Sénatorial :
FÉLIX LABATUT, P. E. BONFORD,
W. R. MILES, Jugo, J. H. KENNEDY,
W. R. ADAMS.

Pour le 2me district représentatif :
H. GRIFFON.

Pour le 3me district représentatif :
W. P. VINCENT, CHARLES GAYARRÉ.

Pour le 6me district représentatif :
J. BERMUDEZ.

Pour le 7me district représentatif :
W. C. C. CLAIBORNE, Juge A. M. BUCHANAN,

Pour le 8me district représentatif :
JOHN EUSTIS.

Pour le 9me district représentatif :
P. S. WILTZ
16déc—2

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. A. ROBERT, comme candidat pour représenter le 7me District Représentatif à la prochaine Convention d'Etat. 19 déc

M. l'Editeur.

Veuillez annoncer dans les colonnes de votre journal que M. Auguste Abadie est candidat pour représenter le Sixième ward, à la Convention qui doit se réunir à Bâton-Rouge. Election le 7 janvier 1861.
Ses nombreux amis.

Convention d'Etat.

LES DROITS DU SUD !

Pour délégué,

Henry St. Paul.

Les amis de ceux qui, avant comme depuis l'élection, désirent la soumission et les soumissionistes, sont invités à se réunir CE SOIR, à 7 heures, encoignure Bourgogne et Ursulines.

6me District Représentatif,
St-Philippe à Esplanade. 19déc—1t

LES amis de l'action unie du Sud, se réuniront en assemblée générale, rue du Canal, SAMEDI soir, 22 courant, à 7 heures, dans le but d'examiner les nominations de délégués à la Convention d'Etat, qui aura lieu en janvier prochain. Toutes les personnes attachées à cette cause et opposées à la sécession des Etats, sont respectueusement invitées à y assister.

Des orateurs distingués haranguerent l'assemblée.
M. MARR, Secrétaire. E. SALOMON, Président.
19 déc

A UNE réunion des Rancahes d'Orléans, les officiers suivants ont été nommés :
AUGUSTE ABADIE, Capitaine ;
ARTHUR RAYMOND, 1er lieutenant ;
CHARLES RASNEL, 2me lieutenant ;
JOHN F. MONTAMAT, 3me lieutenant ;
La ALPONSE REVOILE, 1er sergent ;
EDOUARD FAGOT, 2me sergent ;
ARTHUR ARROYO, 3ème sergent ;
ARNOLD WEYSHAM, 4ème sergent ;
HENRY W. ENTZMINGER, Jr., 1er caporal ;
FRANCIS MACIAS, 2ème cap ;
ANTONIO RODRIGUEZ, 3ème cap ;
EDWARD JOHNSTON, 4ème cap.
Nile-Orléans, 16 décembre 1860.
L. A. REVOILE, Sergent-Major.
19 déc—2t

Marchandises de choix

AU

PRIX D'IMPORTATION DIRECTE

J. LEVOIS & CO.

NOUS offrons, à partir de ce jour, notre magnifique assortiment de marchandises, toutes choisies par nous même sur les différents marchés d'Europe

Au prix d'importation,

Un simple examen de nos articles et des prix le prouvera immédiatement.

Les personnes qui, tout en désirant acheter à BON MARCHE veulent cependant obtenir de la MARCHANDISE DURABLE, sont priées de venir visiter nos magasins.

Tous nos articles sont de première qualité et garantis sous tous les rapports.

NOUS METTONS EN VENTE :

100 Robes soieries brochées, haute nouveauté à	$1 50 la yarde
200 pièces soieries Pékin, et autres	1 50
150 pièces Foulard de Lyon entièrement nouveaux dessins	1 50
100 pièces Popeline d'Irlande	62½
500 pièces véritable indienne française	10¾

100 jolis costumes Piqué Soutache pour enfants à 4 00, Brodé 5 00

300 petits MANTEAUX à manches à $2 50.

Un grand choix de COLS avec manches en jaconat. LINGERIE française à 1 50 la paire. BERTHES et GUIMPES pour soirées à $3 50.

PARURES valenciennes et POINT d'Angleterre depuis $10.

CHALES cachemire grande nouveauté $12 50.

MANTEAUX et PARDESSUS en drap.
PALETOTS à taille do
REDINGOTTES et COQUETTES en soie.
PALETOTS et PARDESSUS en velours.
SORTIES D'OPERA brodées.
Do do soutachées.
FOURRURES pour dames et enfants.

200 douzaines CHEMISES en toile et batiste pour dames.
CAMISOLLES et PEIGNOIRS brodés et unis.
ROBES de matin, ZOUAVES brodés.
CEINTURES nouvelles, COIFFURES, RESILLES, ETC.

J. LEVOIS & CO,
Encoignure Canal et Bourbon.
17déc—2t

Importation directe
DE
MARCHANDISES SECHES,

A l'encoignure des rues Canal et Chartres.

JOHNS & DESSOMMES FRERES

OFFRENT

Pour du comptant seulement:

10 MANTEAUX EN DRAP, à $5 et $10
25 do VELOURS TRES RICHE, à $35
50 MANTELETS do brodés à $25
1000 yardes de SOIE quadrillée pour enfants à 50 et 60c
30 caisses COTON 12/4, de la marque très connue Hamilton, à 35 c.
2 caisses WHITE ROCK 4/4 à 12 1/2.
Un lot de COUVERTES françaises, très fines de 12/4 à 14/4, à $5, 10 et 12.
GANTS JOUVIN, à $1
50 do V. Rouquette, 75 cts.
50 VOILETTES guipure à 2[illegible] cts.

Aussi : des parfumeries de Lubin, Pinaud et Société Hygiénique, très fraîches et à très bon marché. 13 déc—6

JOUETS! JOUETS!!

Cadeaux de la Noel et du premier de l'an 1861.

T. MOREAU

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle, qu'afin de se mettre au niveau des circonstances de pénurie générale, il vendra aussi au rabais tout son stock d'articles de fantaisie,

Porcelaines et cristaux,
Objets d'art,
Sujets mécaniques,
Jouets,
Poupées,

et généralement tous les articles qui constituent son riche assortiment de

OBJETS D'ETRENNES.

Afin que tous soient bien convaincus de la modicité de ses prix, les articles seront marqués en chiffres connus.

Il annonce également à tous ses clients et au public en général, qu'il a toujours dans ses magasins un assortiment complet de

CHEMISES DE TOILE,
do COTON, DEVANT TOILE,
CALEÇONS ET GILETS de toutes sortes,
CHAUSSETTES, COLS, CRAVATES,
CANNES ARMÉES et autres,
PARAPLUIES SOIE ET COTON,
GANTS JOUVIN, pour hommes et pour dames,
GANTS CHEVREAU, piqués et à manchettes.
—AUSSI—
UN ASSORTIMENT COMPLET DE MERCERIE

Encoignure Royale et Toulouse.

36, rue St-Charles, vis-à-vis l'Hotel.
13 déc—au 31

ATTENTION !

SACRIFICE SANS EGAL

Pour du comptant seulement,

AU MAGASIN JACKSON,

ENCOIGNURE

SAINTE-ANNE ET CHARTRES.

A partir d'AUJOURD'HUI,

10 DECEMBRE,

Les soussignés vendront leur IMMENSE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES étrangères et du pays,

aux plus grands sacrifices

qu'ait jamais été faits sur notre marché, pour cause des affaires actuelles.

Leur assortiment comprend depuis l'article de ménage jusqu'à l'article de haute nouveauté dont

LE TOUT SERA SACRIFIE.

Le public est invité à venir visiter et profiter de la bonne chance qui leur est offerte dans ce moment de panique, par

TURCOTTE & BLANCAND.
10 déc—8 f

GRAND RABAIS.

IMPORTATION DIRECTE

de marchandises sèches.

GIQUEL & JAMISON,

126, *rue du Canal,*

OFFRIRONT à partir de lundi, 17 courant, leur beau stock de marchandises à un très grand rabais, savoir :

Rideaux brodés mousselines et tulles ; Damas laine, et laine et soie ; Soieries unies, brodées et brochées ; Popelines d'Irlande et françaises ; Mérinos unis et brochés ; Mousseline et laine unies ; Flanelles blanches et couleurs ; Chales cachemire et tartans, grand assortiment ; Manteaux drap dernier genre ; Manteaux et casaques velours pour dames et enfants ; Cols et manches Valenciennes riches ; Cols et manches point d'Alençon et appliqués ; Cols et manches mousselines brodés ; Mouchoirs batiste brodés, grand assortiment ; Sorties de bal et de théâtre ; Manteaux drap et piqués pour enfants ; Gants de peau, laine et soie pour dames et enfants ; Bas coton et en soie, do do do ; Fourrures grand assortiment ; Indiennes françaises et anglaises ; Chales cachemire brodés ; Paroles et coiffures pour théâtre et bals ; Eventails, réticules porte-monnaie ; ombrelles, marquises et parapluies ; Toiles à draps, à chemises, à caleçons, à taie d'oreillers ; Chemises toile pour femmes, hommes et garçons ; Chemises mérinos, do do do do ; Couvertures à lits pour domestiques, &c., &c., &c.

Ainsi qu'un assortiment d'articles trop longs à énumérer.

Toutes nos marchandises sont de notre importation de cette année ; nous les vendons comme il est dit plus haut à un grand rabais.

GIQUEL & JAMISON,
17 déc 126, rue du Canal.

CONFECTIONS!

CONFECTIONS.

LES soussignés annoncent respectueusement aux dames qu'à partir d'aujourd'hui, LUNDI, 10 COURANT, ils vendront leur magnifique assortiment de MANTELETS, PELISSES, PALETOTS, SORTIES D'OPERA, EN SOIE ET EN DRAP, pour dames, fillettes, et enfants, AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.
ST-AMAND & ST-CYR, 37, rue Bourbon,
10déc—16t entre Conti et Bienville

Magasin à louer.

On demande à louer un petit magasin ou un coin de magasin, pour un débit de cigares, qui soit situé dans une des rues les plus passagères.
S'adresser rue des Remparts, No 95, entre St-Louis et Conti. 12 déc—6t

A LOUER.

LE haut de la maison No. 191, rue Remparts encoignure St-Louis.
3nov—6f

A LOUER

Une vaste et splendide SALLE offrant tous les avantages et le confort désirables pour une Société ou un Club.
S'adresser rue Conti, 70 19déc—au16d

A LOUER.

Le 1er, le 2d et le 3me étage de la MAISON No 126, rue du Canal.
—Aussi que—
Le 1er, le 2d et le 3me étage de maison encoignure des rues Canal et Bourbon, au-dessus du confiseur. S'adresser à BLINEAU FRERES,
11déc—6f Enc. Canal et Bourbon

MACARONI et Vermicelli—2000 caisses macaroni et vermicelli, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA fr,
17 nov 52 et 54 Vieille Levée

Jambons nouveaux de Westphalie.

UNE facture de la célèbre marque "Ancre" arrivée de choix, à vendre par lot ou par caisses de douze jambons par WARNEKEN, KIRCHHOFF & Co,
11 déc—1m 1re p. rue Union No 31

CHANGE SUR PARIS, direct, à vue ou à 60 jours de vue.
A vendre par J. & J. TARDOS,
10 nov 66, Vieille Levée

☞ AVIS ☜

Aux acheteurs en général

LA MAISON

U. LAROUSSINI & Co.

No 127 RUE DU CANAL

OUVRIRA LUNDI 17 décembre

EN PLUS DE SON

IMMENSE STOCK

500 yardes SOIERIES à carreaux à 40 cts.

25 pièces GROS DE NAPLES noir d'une qualité supérieure, à $1,00 la yarde.

150 douzaines GANTS JOUVIN à 59 cts.

75 do do pour hommes à 75 cts.

200 douzaines GANTELETS peau à 85 cts.

UN IMMENSE RABAIS

SERA FAIT SUR NOS

MANTEAUX velours.

SORTIES d'Opéra.

Nous conseillons aux dames qui auraient besoin de ces articles de venir les voir, car aux prix qu'ils ont été cotés, ils ne nous resteront pas longtemps en main.

COLS, COLS brodés

en Guipure, Mousseline et Jaconat de 15 à 75 cts, valant cinq fois ce montant.

200 pièces TOILE D'IRLANDE à $1,75 cts.

150 do do à $6,50

2000 COURTEPOINTES 12/4 pour grands lits à $1,60 cts.

3 caisses coton à draps 12/4 à 34 cts.

10 caisses coton blanc 4/4 très fin à 10 cts.

5 balles coton écru très fin, à 8 cts.

5 balles COUVERTES blanches et grises de $1,75 à $75 cts la paire.

3000 pièces MOUSSELINES A CARREAUX à 7 1/2 la yarde.

MOUSSELINES damassées et à carreaux pour moustiquaires.

MOUCHOIRS fil blanc à 65, 75, 85 et 90 cts la douzaine.

Nous étant de toute impossibilité de donner ici le détail et les prix de toutes nos marchandises, nous conseillons aux dames de venir voir les articles, que nous énumérons plus haut.

U. LAROUSSINI & Co,
No 127, RUE DU CANAL.
17 déc

Etrennes ! Etrennes ! Etrennes !

FAY & MASSON

99 et 101, rue de Chartres entre Conti et St-Louis.

PREVIENNENT leurs amis et le public en général qu'ils mettent en vente à des prix très bas, les articles de meilleurs goûts qu'ils ont reçu en vue de les étrennes :

Sujets en bois sculpté de tout genre
Cave à Liqueurs,
Statuettes Biscuits,
Bronze Pendules,
Tables à Ouvrage Marqueterie,
Jardinière, Fleurs artificielles,
Prie-Dieu, Ecrans, Bois d'Or et Palissandre,
Chaises, Tabourets et casier de Musique,
Chaises fantaisie, Bois doré et palissandre,
Glaces de Venise et autres.
16déc—j tiony

CADEAUX DU JOUR DE L'AN !

P. MALLARD,

55 rue Royale. 55

En raison de la crise actuelle, son beau choix de

Objets d'art et de fantaisie

SERA VENDU

AU PLUS BAS PRIX.

POUR DU COMPTANT

Le choix des articles qui composent son stock est assez connu sans en faire une longue énumération.
BRONZES VERITABLES, groupes, statuettes ;
PORCELAINES ET CRISTAUX ;
PETITS MEUBLES ;
PRIE-DIEU ;
CHAISES de fantaisie ;
TABLES à ouvrage ;
PLAQUÉS ;
GLACES de Venise ;
CAVE à liqueurs ;
PAPIER maché ;
JARDINIERES et fleurs artificielles ;
TAPIS EN PEAUX DE LOUPS, tigres et renards naturalisés

55....Rue Royale....55
17 déc—jusq 4 jv

LION & ANDRÉE

Coin Bienville et Royale.

OBJETS D'ART et de FANTAISIE

A vendre au plus bas prix,
POUR DU COMPTANT.

Messieurs Lion & Andrée ont l'honneur de prévenir les dames et le public en général que leur stock se compose comme par le passé d'un joli choix de pendules—bronzes—cristaux, porcelaines et d'objets d'étrennes en tout genre qu'ils ont décidés à écouler à sacrifice.
VENTE EN DETAIL. 15 déc—15 1re pag.

CHOCOLAT !

CHOCOLAT !

REÇU par le dernier steamer, notre assortiment complet de chocolat en boîtes, que nous offrons à prix réduits LION & ANDRÉE,
15 déc—15, 1re pag. coin Bienville et Royale

BIJOUTERIE !

BIJOUTERIE !

VENEZ-VOIR ! VENEZ-VOIR !

NOTRE magnifique assortiment de Bijouterie que nous offrons à vendre à des prix extrêmement réduits, coin Bienville et Royale.
15 déc—15 1re pag. LION & ANDRÉE.

FOURURES !

FOURURES !

A TOUT PRIX !

Venez voir chez LION & ANDRÉE,
15 dec—15, 1re pag. coin Bienville et Royale

AVIS.

J. B. MAILHE, docteur en médecine de Paris et de Bolivie, ex-chirurgien et professeur dans les hôpitaux de Toulouse (France), logé rue St-Louis No 63, où il donne des consultations de 10 heures à midi, et de 4 à 5 heures du soir, annonce au public qu'il traite spécialement les maladies chroniques réputées incurables, telles que celles de l'estomac, du foie, la dysenterie, les plaies et engorgements de mauvaise nature, les fistules sans opération, le rhumatisme, l'efflorescence du sang et des nerfs, celles de poitrine, des yeux, secrètes, cutanées, urinaires, la dyspepsie, les hernies, les épilepsie, etc.

NOTA—MM. les honorables collègues qui désireraient faire intervenir le dénommé aux fins de soigner concurremment avec lui quelqu'un des ses procédés, peuvent être assurés d'avance de sa confiance et invitation à cordialement accueillies.—Garantissent. 15 déc—6f

AVISO.

J. B. MAILHE doctor en medicina de Paris y de Bolivia, ex cirujano y profesor en los hospitales de Tolosa, Francia, que vive en la calle de San Luis No 63 donde da consultas de las 10 á las 12 y de las 4 á las 5 de la tarde—participa con esta vecinidad que cura especialmente las enfermedades crónicas descalificadas y aguardadas incurables ; como el estómago, el hígado, la disentería, las llagas y hinchazones de mala naturaleza, las fístulas sin operación, el reumatismo, las enfermedades de la sangre y de los nervios ; las del pecho, de los ojos, secretas, cutáneas, urinarias, la dispepsia, las hernias, los epilépticos, etc.

NOTA—Los muy apreciables señores y compañeros á quienes gustaría llamar al mencionado práctico para curar juntamente algunos de los casos arriba expresados pueden contar de antemano de su confianza y su convite en sus relaciones.—Garantizo. 15 de diciembre

MUSCADE—3 caisses muscades No 1, à vendre par BERNARD TURPIN, 36, Vieille Levée. 16déc—5f

CANELLE—100 paquets de canelle, à vendre par B. TURPIN, 36, Vieille Levée. 16déc—5f

CLOUS de girofle—5 balles, à vendre par B. TURPIN, 36 Vieille Levée. 16d—5f

FRUITS au jus—100 caisses de 12 flacons, cerises, prunes Reine-Claude & fils frères, en débarquement du navire Lady Walsh, venant de Bordeaux et à vendre par A. CARRIERE & CO, 66 Vieille Levée.

NOUVELLES REDUCTIONS !

ET

CONTINUATION DE LA

GRANDE VENTE DE

Belles Marchandises Françaises

CHEZ

TODD,

12 et 14.... CHARTRES.... 12 et 14

ASSORTIMENT

D'articles nouveaux et élégants, comprenant ce qui a été importé de mieux jusqu'ici.

Le stock embrasse les dernières nouveautés en CHINÉ, REPS, BROCHÉ, PEKIN, POMPADOUR, BROCADES, &c.

300 pièces SOIERIES de choix pour robes.
125 pièces à 75 cents la yarde, valant le double.

90	"	à $1 00	"	"
60	"	à $1 25	"	"
25	"	à $1 50	"	"

Et 80 pièces de SOIERIES BAYADERE unies en couleur, très riches et élégantes, à $1 20 la yarde, autrefois à $2 75.

Soieries unies en couleur.

Il vient de recevoir cent pièces de Soieries Pout de Soie et Taffetas très riches, unies et en couleur, à 75 cents la yarde — le plus grand avantage qui ait jamais été offert.

SOIERIES NOIRES unies et en couleur, un stock immense à une réduction extraordinaire.

ETOFFE POUR ROBES, tous les nouveaux genres, à très bon marché.

MANTEAUX et MODES à bas prix. PELISSES, PALETOTS et MANTEAUX de velours Soie noire riche à $35 et au-dessus.

MANTEAUX de drap fin, noir et en couleur, à $7 50 et au-dessus.

PALETOTS, PELISSES et BURNOUS de soie noire très riche.

MANTEAUX pour demoiselles et enfans, tous les nouveaux genres et toutes les nouvelles étoffes.

MANTELETS de soie de Paris.

Il vient également de recevoir une nouvelle facture de ces élégants MANTELETS de soie noire qui valent $12 et qu'il vendra $6.

CHAPEAUX de Paris, pour l'hiver, les dernières formes et les étoffes les plus nouvelles.

CHAPEAUX et voiles de MARIEES, Guirlandes, Fleurs, Plumes, Rubans, Chapeaux d'Amazone, Chapeaux de demoiselles et d'enfans, dans tous les genres.

JOHN TODD
17déc—1f 12 et 14, rue de Chartres.

MAISON BINOCHE,

L. BRETON, SUCCESSEUR,
30, *rue de Chartres, encoignure Douane.*

A L'HONNEUR d'informer les dames qu'il vendra toutes ses marchandises nouvelles AU PRIX COUTANT. Son assortiment se compose de soieries riches, lainages, manteaux de velours et de drap, sorties de bal, pelisses de soie, lingeries, dentelles, chapeaux pour dames et enfants parasols, éventails, et un grand choix d'articles pour étrennes. 17déc—1f

Aux Dames.

MON STOCK ENTIER

DOIT ETRE VENDU

AVANT MON CHANGEMENT DE DOMICILE

A. TROUBLE,
No 63, rue Royale.
17 déc—10

La meilleure des lumières !

HUILE PURE, PARAFINE

(DEODORISÉE)

Fabriquée par la Compagnie de charbon du Great Kanawha, en Virginie, et à vendre à $1 25 seulement le gallon, au

DEPOT D'HUILE DE CHARBON,

Rue de Chartres, No 6.

☞ Seule agence pour cette huile, qui est supérieure à toutes les huiles de charbon ou Kerosène ; n'a aucune odeur, ne fait pas de fumée, donne une lumière douce sans pareille, coûte un tiers de moins que les huiles de graisse, de baleine ou de colza, et est aussi bon marché que les chandelles ou le fluide.

Egalement—Les meilleures CHANDELLES PARAFINES, bien supérieures aux chandelles de blanc de baleine.—Le plus grand et le plus bel assortiment de

Lampes pour huiles kérosène et de charbon.

pour les salons, les vestibules, les cuisines, les lampes naturelles et les chandeliers.

LANTERNES POUR LES NAVIRES ET LES HABITATIONS, LAMPES A FLUIDE ET A CAMPHINE, et tout ce qui se rattache à cette branche de commerce.

AUX PLUS BAS PRIX.

H. C. COVERT,
5 déc—1f Successeur d'Artemas. Hill.

BON MARCHÉ, MEILLEUR MARCHÉ

LE MEILLEUR MARCHÉ !

THEO DANZIGER

Encoignure des rues Royale et St Philippe.

VIVE LA CONCURRENCE!!!

AYANT reçu de Paris, par l'Arago, arrivé du Havre, de nouvelles marchandises qui sont en retard, quelques-unes d'entre elles seront vendues à un GRAND SACRIFICE. Voici une excellente occasion d'acheter des ARTICLES FRAIS, aux PRIX DE PARIS.

Les dames et les marchands sont invités à venir les examiner et à s'assurer qu'on n'a jamais offert d'aussi grands avantages.

COLS CROCHET à $1 00, valant $3 00.
RESILLES à 40 cents valant $1 20.
POULT DE SOIE uni, toutes couleurs, à $1 00, valant $2 00.
ROBES DE BAL à $5 00, valant $12 00.
Et tous les autres articles en proportion.
1000 COLS CROCHET à 10 cents.
Un grand nombre d'autres articles. 11 déc

AVIS.

LE public est prévenu de ne faire crédit à personne pour mon compte.
Nile-Orléans, 13 décembre 1860. JOHN A. BIRD.
15déc—15f

$40 de récompense.

Partie marronne, la négresse CELESTINE, appartenant à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Derbigny. Une récompense de quarante piastres sera donnée à quiconque la livrera à la geôle de police.
15 déc—1re p.

CHAMPAGNE

Chs. Farre,

Successeur de Max Sutaine & Co,
REIMS.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Anglais, à vendre par les principaux grocers et détaillants.

Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATTAA & Co,
19nov—3m 1re p No 30, Douane

TRAITES

SUR LA HAVANE, pour n'importe quelles sommes, et à courte vue, à vendre par
P. PRATS & Co.
14 nov—3m 1rep COMMERCIAL PLACE, No 29

EN débarquement du navire Pequot, du Havre—5 douzaines saucissons de Lyon, à vendre par
PAUL JUGE & FASSY,
13déc No 27, rue St-Louis.

AUX PIQUEURS DE COTON, SUCRIERS, BRIQUETIERS, &c.

Au nombre des patentes qu'accorde journellement le Patent office à Washington, les plus utiles sont assurément celles qui viennent en aide à l'industrie, en apportant une économie de main d'œuvre tout en améliorant le travail lui-même. Cependant, que d'oppositions attendent, en général, à son début toute innovation aux moyens jusqu'alors employés.

L'inventeur a à surmonter les obstacles qu'une habitude routinière ne manque pas de lui susciter.

Malgré tout il se trouve des hommes disposés à encourager une idée, et en face d'un perfectionnement industriel qui obvie à des inconvénients jusqu'alors inévitables, nous ne doutons pas que le succès ne soit assuré à celui qui l'a conçu.

Nous voulons parler de L'APPAREIL DESSICCATEUR de M. EUGENE TOURNÉ, destiné aux cotons avariés.

Les avantages de cet appareil dont la construction est des plus simples, reposent sur les meilleurs conducteurs du calorique, et ne peuvent manquer d'appeler l'attention des personnes compétentes.

Le séchage du coton s'effectue en effet en moins de quelques minutes, et dispense des frais énormes qu'entraînent les moyens ordinaires, qui exigent encore le concours du soleil. Nous ajouterons que par ce nouveau procédé, le coton séché ne perd rien comme staple et qualité.

Nous appelons donc l'attention des piqueurs de coton sur ce qui précède.

Nous nous adressons également aux planteurs sucriers qui trouveront là les moyens certains de sécher promptement la bagasse et de l'employer comme combustible.

Enfin nous y voyons une révolution complète dans la manière de sécher la brique, qui acquiert en sus heures les conditions de dessiccation qu'on ne peut obtenir qu'en trois ou quatre semaines par les moyens ordinaires.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Eugène Tourné, 118, rue Commune, entre St-Charles et Carondelet. 11déc.

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS,
PLUMES et FLEURS,
VELOURS et SOIERIES pour chapeaux,
RUBANS de toutes espèces,
OMBRELLES MARQUISES,
BLONDES et DENTELLES,
PARURES POUR BAL,
Do pour modistes.
VOILETTES, GUIPURE, &c., &c.,
TULLES ILLUSIONS,
CREPES et TARLATANES,
RESILLES EN FILET avec jais,
GANTS DE PEAU ET DE SOIE,
MANCHETTES TRICOTTEES,
BRODERIES,
MANTEAUX pour dames et fillettes,
CASQUETTES pour garçons et cadets.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR.,
15sept 69, rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Bourse, arrivé de Bordeaux :
24 barriques vin rouge Ch Gaubert St-Emilion, de 1857; 60 demi-barriques do do; 40 caisses fruits au vinaigre; 2 boucauts fil à voile.
A vendre par J. M. CURIEN,
3 déc 60, rue Toulouse

AMANDES—30 barils amandes cassées, de la nouvelle récolte en débarquement et à vendre par
LANATA FRERES,
15 déc 9 et 11, rue Jefferson

AD. RINCK,

PEINTRE EN PORTRAITS,
No 7, rue Bourbon.
11déc—6m

LOUIS DUFAU, avocat,

Passage de la Bourse, coin Douane.
1nov—1an

MAGNIFIQUE PLAN,

Loterie à nombre simple de
WOOD, EDDY & Co.

Magnifique Loterie pour décembre.

GROS LOT—Cinquante mille piastres.—Wood, Eddy & Co., directeurs des loteries des Etats du Delaware, du Missouri et du Kentucky. Les loteries suivantes seront tirées publiquement,

TOUS LES SAMEDIS DU MOIS DE DECEMBRE,
par Wood, Eddy &c., directeurs, dans leurs loteries de commandes, comme suit :
Classe 26, SAMEDI, 1er décembre 1860.
Classe 27, SAMEDI, 8 décembre 1860.
Classe 28, SAMEDI, 15 décembre 1860.
Classe 29, SAMEDI, 22 décembre 1860.
Classe 30, SAMEDI, 29 décembre 1860.

Plus d'un lot pour chaque neuf billets.

La loterie ordinaire suivante doit être tirée, en décembre, tous les samedis, comme il est dit ci-dessus

[illegible]

APPROXIMATIONS DE

[illegible]

Billet entier, $10; demi billet, $5; quart de billet, $2,50.

Certificats de paquets à vendre aux prix suivants, c'est-à-dire le risque :

Certificat de paquet de 10 billets entiers... $[illegible]
do do 10 demi billet... [illegible]
do do 10 quarts de billet... [illegible]
do do 10 huitièmes de billet... [illegible]

En demandant des billets ou des certificats, adressez-nous l'argent et tout sera expédié par la première malle. Les listes des numéros sortis et des lots gagnants seront envoyées aux acheteurs immédiatement après le tirage.—Les acheteurs sont priés d'écrire leurs noms lisiblement et de donner le nom de leur bureau de Poste, du comté et de l'Etat.—Les transactions sont strictement confidentielles. Les noms des personnes qui gagnent des lots ne sont jamais divulgués sans leur consentement par écrit.—Les billets de toutes les banques solvables, les chèques de banque, les certificats de dépôt et les timbres de poste sont reçus en paiement.

Les billets qui gagnent des lots doivent être renvoyés en banque pour le paiement ou pour être échangés contre d'autres billets. On les paiera en check de banque ou en gré de l'acheteur. Il n'est pas nécessaire de mentionner les numéros des billets qu'on désire avoir.

Grande tirage extraordinaire de Wood, Eddy & Co, sur le plan de trois nombres. Gros lot, 70,000.—Le tirage a lieu le troisième samedi de chaque mois.

A la demande d'un grand nombre de nos correspondants du Sud et du Sud-Ouest, nous avons ouvert à la Nouvelle-Orléans un bureau pour les personnes qui veulent acheter des billets.

Les demandes, pour être promptement remplies, doivent être adressées à C. T. HOWARD,
Boîte 164 H., Nile-Orléans, Lne.
ou à WOOD, EDDY & CO.,
23 nov—tf Wilmington, Del.

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du secrétaire.

AVIS est par le présent donné aux locataires de BANCS de la susdite Eglise, d'avoir à payer à mon bureau, No 30 Place St Antoine, avant le samedi 29 décembre courant, pour l'année 1861, le montant de leurs Bancs aux mêmes prix de l'année courante 1860, et tout Banc qui n'aura pas été retenu et payé, ledit jour, sera loué, selon l'usage par le secrétaire soussigné.
ANT. DUBUC, Secrétaire
14 déc—au 27

Fabrique de l'Eglise St. Louis,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné que, la demande du public, les enterrements et services funèbres ne seront dorénavant lieu à la Chapelle Obituaire, encoignure Conti et Remparts, et se feront à la Cathédrale St Louis, à partir du 1er janvier 1861. ANT. DUBUC,
14 déc—au 1er j Secrétaire.

THEATRE D'ORLEANS.

A LOUER pour la saison des bals, la salle du THEATRE D'ORLEANS.
S'adresser au bureau de contrôle de 10 heures à midi.
13 déc—tf

Ch. BLAZI,

BIJOUTERIE, ORFEVRERIE,

53 Rue de Chartres, 53.

M. CH. BLAZI a l'honneur d'informer le public et sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No. 25 au No. 53 rue de Chartres où il a reçu un assortiment de bijoux et d'orfèvrerie qui se recommande par l'élégance et le bon goût aux prix que ceux par le bon marché. 1 déc—1m

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE

pour $35

Tous les perfectionnements !

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public

ET S'APPELLE :

LA MACHINE A COUDRE DE

WILCOX & GIBBS :

DAVIS BROTHERS, Agents,
14déc—1m No 22, rue du Camp

PRINCIPAL ENTREPOT

de Balances de

Fairbanks,

et dépôts des

COFFRES FORTS DE LILLIE,

à l'épreuve du feu et des voleurs.

FAIRBANKS & Co,
1 déc—1m No 28 rue du Camp

NOUVEAU MAGASIN,

FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,

136......Rue de Chartres......136

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nile-Orléans, sous la raison de DUMAS FRERES, une maison pour l'importation et la vente de

Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.

Leur assortiment comprend, entre autres :

Draps des premières fabriques d'Europe,

DOESKIN NOIR

Cachemire doubles,

Etoffes pour pantalons,

Etoffes, soie et laine, pour gilets,

Draps-cachemires,

Draps-mérinos,

Chemises confectionnées.

Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude.
8 sept—3m—3pe

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

124, rue du Canal,

AU-DESSUS DE LA BANQUE DE L'UNION

Près de la Statue de Clay,

Afin de satisfaire sa nombreuse clientèle, a transporté son cabinet de dentiste dans une maison plus commode et une situation plus centrale.

Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
11 oct—tf

T. FITZWILLIAM,

Marchand de Fournitures de bureau

—ET—

Fabricant de livres en blanc,

Rue du Camp, No 76, (ancien édifice du Bribe) NILE-ORLEANS.

La plus grande attention aux demandes de tous les genres d'impressions, gravures et billets lithographiés, chèques, traites, certificats de dépôt, connaissements, têtes de bills, têtes de billets et de lettres, &c.
14 nov—jusq 31 déc—1re p.

ATTENDU,

96 Balles de tabac en feuilles, attendues par l'Yde Reynes, de la Havane, pour sapes et tripes, première qualité de Vuelta de Abajo.
A vendre par EDW. J. NATTES,
5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 6, enc. Commune

140 BALLES TABAC,

140 Balles tabac de la Havane, en feuilles, pour capes et tripes,
A vendre par EDW. J. NATTES,
5 déc—1m rue Tchoupitoulas, No6, enc. Commune

VENANT D'ARRIVER,

PAR le steamer Habana—300,000 cigares de la Havane, des meilleures marques et qualités
A vendre par EDWD. J. NATTES,
5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 6. enc. Commune

ATTENDU,

300,000 CIGARES de la Havane, de la meilleure qualité et des meilleures marques, attendus par l'Yde Reynes.
A vendre par EDWD J. NATTES,
5 nov—1m rue Tchoupitoulas No 6. enc. Commune

HAMACS, HAMACS.

120 Douzaines hamacs Mexico, de qualité commune.
A vendre par EDWD. J. NATTES,
5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 6. enc. Commune

CIGARES.

400,000 Cigares de la Havane, tels que Majuro, Prensados, Londres, Conchas, &c, &c, des marques Cabanas, Intimidad, Flor de Marcos, Cima de Oro, Figaro, Cabanas, Intimidad, Flor de Marcos, Cinta de Orion, Flor de Naranjo, Flor de Madia, Europa, El De Sosa, Lucerna, &c, &c, à vendre par
EDW. J. NATTES,
5 déc—1m Rue Tchoupitoulas No 6, encoignure Commune.

Confitures de la Havane.

20 Caisses Confitures de la Havane, attendues par l'Yde Reynes, et à vendre par
EDW. J. NATTES,
5 déc—1m Rue Tchoupitoulas No 6, encoignure Commune.

SIROP PECTORAL.

SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, tels que rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, enrouements, &c.

Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.

Le prix de ce sirop se recommandé d'une facile administration, et son prix modéré (75 cents) le met à la portée de toutes les bourses.

Les personnes qui désirent le choisir se trouveront bien de l'usage de ce sirop auquel ne peut résister aucune maladie de la gorge.

A vendre par E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.
19 déc—1m—1re p

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.

E. FAY & MASSON,

Rue de Chartres,
Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis.

Magasin au Premier.

M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe, les ... un qu'ils représentent ... nouveautés en meubles ... de fantaisie ... tapisseries ... à très bas prix.
[illegible] E. FAY & MASSON.